



Assemblée générale

Distr. générale
9 juillet 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 75 b) de la liste préliminaire*

Promotion et protection des droits humains : Questions relatives aux droits humains, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits humains et des libertés fondamentales

Rapport annuel du Mécanisme d'experts chargé de la question du droit au développement

Note du Secrétariat

1. Au paragraphe 11 de sa résolution [45/6](#) sur le droit au développement, datée du 6 octobre 2020, le Conseil des droits de l'homme a prié le Mécanisme d'experts de mettre en œuvre les recommandations contenues dans son rapport ([A/HRC/45/29](#)), notamment de présenter un rapport à l'Assemblée générale tous les ans et de collaborer avec les États Membres, les organismes compétents des Nations Unies et les organisations de la société civile sises au siège de l'Organisation des Nations Unies.
2. Suivant son cycle d'établissement des rapports, le Mécanisme d'experts présente chaque année un rapport consolidé à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme. Le rapport annuel du Mécanisme d'experts a été publié sous la cote [A/HRC/48/62](#). Le Secrétariat a donc l'honneur de renvoyer l'Assemblée générale à ce document.

* [A/76/50](#).

